



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1988/29  
23 novembre 1987

FRANCAIS  
Original

ANGLAIS/ARABE/  
ESPAGNOL/FRANCAIS/  
RUSSE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarante-quatrième session  
1er février-11 mars 1988  
Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<u>Page</u>
Introduction .....	2
I. <u>Réponses reçues des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies</u> .....	3
Australie .....	3
Bolivie .....	3
Bulgarie .....	4
République socialiste soviétique de Biélorussie .....	6
Tchécoslovaquie .....	8
Haïti .....	11
Mexique .....	12
Qatar .....	13
Soudan .....	14
République socialiste soviétique d'Ukraine .....	15
II. <u>Réponses du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement</u> .....	17
III. <u>Réponses reçues d'organisations non gouvernementales</u> .....	17
Organisation arabe du Travail .....	17
Internationale démocrate-chrétienne .....	17

### Introduction

1. Dans sa résolution 1986/10 du 10 mars 1986, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de soumettre à la Commission, à sa quarante-quatrième session, compte tenu des observations et des vues des Etats Membres, le rapport sur la mise en oeuvre de cette résolution. Deux rapports avaient déjà été soumis à ce sujet en 1984 et 1986, respectivement au titre des résolutions 1983/41 et 1984/27 de la Commission des droits de l'homme \*/.
2. Par une note verbale datée du 3 juin 1986, les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont été invités à faire part de leurs observations et de leurs vues sur ce point. Des demandes similaires ont été adressées, le 3 juin 1986, aux organes des Nations Unies, institutions spécialisées, organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales.
3. Au 23 novembre 1987, la Commission avait reçu les réponses des gouvernements des pays suivants : Australie, Bolivie, Bulgarie, Haïti, Mexique, Qatar, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Soudan et Tchécoslovaquie. Le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, l'Organisation arabe du Travail et l'Internationale démocrate-chrétienne, qui est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, avaient aussi envoyé des réponses.
4. Le texte des réponses reçues est reproduit dans les sections I à III du rapport.

---

\*/ Voir les documents E/CN.4/1984/33 et Add.1 et 2 et E/CN.4/1986/27 et Add.1.

I. Réponses reçues des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies

AUSTRALIE

[Original : anglais]  
[21 octobre 1986]

1. L'Australie est profondément attachée à la création d'un monde plus sûr et plus stable. En 1986, Année internationale de la paix, elle a oeuvré aux niveaux national et international en faveur de cet objectif.
2. Un budget a été constitué pour financer un programme d'activités qui seraient mises en oeuvre par le Gouvernement et le peuple australiens. Un Comité consultatif national pour la paix et le désarmement a été chargé d'aider le Ministre des affaires étrangères à exécuter le programme de l'Année internationale et de servir de lien entre les organisations communautaires et le gouvernement pour tout ce qui concerne la paix.
3. Une partie du crédit ouvert a été allouée à des groupements communautaires et à des particuliers pour la réalisation de projets dans ce cadre. Les projets gouvernementaux et communautaires comprennent un colloque sur les séismes, un colloque des droits de l'homme sur le droit à la protestation pacifique, des visites de personnalités étrangères invitées à assister à une série de séminaires sur le désarmement et la limitation des armements et à des réunions publiques, et un appui continu en faveur d'une éducation pour la paix.
4. Afin de rendre hommage à ceux - particuliers et organisations - qui, dans le pays, ont apporté une contribution exceptionnelle à la cause de la paix, le Gouvernement australien a créé un système de Prix de la paix. Le programme prévu dans le cadre de l'Année internationale comprend aussi une campagne nationale de communication destinée à informer l'opinion de l'activité du gouvernement en ce qui concerne la paix, la limitation des armements et le désarmement, et à la sensibiliser aux problèmes en jeu.
5. L'Australie favorise activement l'adoption de mesures de limitation des armements et de désarmement, aux niveaux national et international, chaque fois que cela est possible. Ainsi, elle participe à des conférences internationales comme la Conférence du désarmement, aux réunions de la Commission du désarmement et aux travaux de l'Assemblée générale. Elle a fait beaucoup pour l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pour l'établissement d'une zone dénucléarisée du Pacifique Sud et pour l'interdiction de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques.

BOLIVIE

[Original : espagnol]  
[24 juin 1986]

6. Epris de paix, le Gouvernement constitutionnel de la Bolivie souscrit pleinement à l'esprit et à la lettre de la résolution 1986/10 et, en particulier, aux paragraphes 2 et 3 qui sont ainsi libellés :

"Souligne une fois de plus l'impérieuse nécessité pour la communauté internationale de n'épargner aucun effort afin de consolider la paix, d'éliminer la menace croissante de guerre, en particulier de guerre nucléaire, de mettre un terme à la course aux armements, de réaliser le désarmement général et complet sous contrôle international efficace et d'éviter les violations des principes de la Charte des Nations Unies concernant la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et par là même de contribuer à garantir le droit à la vie;

Souligne en outre l'importance primordiale que revêt l'application de mesures pratiques de désarmement afin de libérer d'importantes ressources supplémentaires qui devraient être utilisées aux fins du développement économique et social, et particulièrement au bénéfice des pays en développement."

7. En ce qui concerne le paragraphe 7 de la résolution, mon gouvernement approuve l'idée de prier le Secrétaire général de soumettre le rapport sur la mise en oeuvre de ladite résolution à la Commission des droits de l'homme, à sa quarante-quatrième session.

#### BULGARIE

[Original : français]  
[28 janvier 1987]

8. La République populaire de Bulgarie considère que le progrès de la science et de la technique renferme en soi un immense potentiel permettant l'amélioration des conditions de vie des gens, le règlement des problèmes de caractère global de l'humanité et la stimulation du développement socio-économique. La mise à profit des acquis de la science et de la technique de nos jours crée des possibilités bien réelles d'étendre considérablement et de garantir effectivement les droits et les libertés fondamentales de l'homme, de renforcer la paix et la sécurité internationales. C'est dans ce sens que la Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité [A/RES/3384 (XXX)], adoptée en 1975, définit de la manière la plus précise les principes que les Etats devraient observer.

9. La République populaire de Bulgarie est profondément préoccupée du fait que certaines forces visent à utiliser les réalisations de la civilisation humaine pour renforcer la course aux armements, particulièrement dans le domaine nucléaire, à parvenir à une suprématie militaro-stratégique et à poursuivre une politique à partir de la position de force. A cet effet, la République populaire de Bulgarie, qui est coauteur de la résolution 1986/10 de la Commission des droits de l'homme, partage la position qui y est énoncée, notamment que les efforts de la communauté internationale devront être en particulier orientés vers la consolidation de la paix, l'élimination du danger croissant d'une nouvelle guerre, l'arrêt de la course aux armements et la réalisation du désarmement général.

10. La République populaire de Bulgarie s'oppose résolument aux tentatives de certaines forces réactionnaires d'utiliser les acquisitions de la science et de la technique comme moyens de chantage et de pression politiques et économiques, de pousser l'humanité au bord de la catastrophe nucléaire.

11. La République populaire de Bulgarie appuie dans son intégralité la position exprimée dans la résolution 1986/10, notamment que la défense du droit fondamental de l'individu - le droit à la vie - est la condition essentielle à la mise en oeuvre de l'ensemble des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels de l'homme. La nouvelle escalade dans la course aux armements et, en particulier, le programme visant son extension à l'espace, pose une fois de plus, et de toute sa force, la question de la guerre et de la paix, de l'avenir de la civilisation humaine. Seule la paix peut garantir le droit à la vie de chaque individu, de tous les peuples. Se fondant sur cette conception, la République populaire de Bulgarie soutient résolument toutes les initiatives et propositions visant l'affermissement de la paix et de la sécurité internationales, la promotion des relations d'amitié entre tous les peuples. Elle considère que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle essentiel en ce sens.

12. La République populaire de Bulgarie soutient la position de principe que les acquis du progrès de la science et de la technique doivent être utilisés exclusivement aux fins du développement pacifique et socio-économique. La militarisation non seulement empêche le processus d'affermissement de la paix, la sécurité internationale et la promotion de relations d'amitié entre tous les peuples mais elle conduit aussi à une réorientation non productive et à la dilapidation d'un potentiel scientifique et technique immense. La mise à profit rationnelle des ressources énormes affectées à des fins militaires, y compris scientifico-techniques, contribuerait au règlement des questions globales d'actualité telles que la sécheresse, la famine, les maladies, l'analphabétisme et autres; elle accélérerait le développement socio-économique des Etats et créerait des conditions garantissant réellement l'exercice des droits et des libertés fondamentales de l'homme.

13. Le système de mesures juridiques, politiques et économiques mis en place en République populaire de Bulgarie fait obstacle à l'élaboration, la diffusion et la propagation de doctrines et conceptions visant le déclenchement d'une guerre. Citons, à titre d'exemple, l'article 63 de la Constitution du pays qui stipule :

"1. Chaque citoyen doit contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix;

2. L'incitation à la guerre et la propagande à cet effet constituent des crimes graves contre la paix et l'humanité et sont, à ce titre, interdites et punies par la loi."

14. En conformité avec la conception que la tâche la plus essentielle qui se pose à l'heure actuelle à l'humanité réside dans l'élimination du danger de guerre, nucléaire en particulier, et la préservation de la paix, le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie poursuit une politique étrangère conséquente et de principe, orientée vers l'arrêt de la course aux armements et la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, le renforcement de la sécurité internationale et le développement de la coopération pacifique entre les Etats. C'est la raison pour laquelle la République populaire de Bulgarie soutient totalement l'idée développée dans la résolution 41/92 de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à la mise au point d'un système global de sécurité internationale dont le domaine socio-humanitaire fait partie intégrante.

15. La République populaire de Bulgarie oeuvre aussi activement à la consolidation des rapports de bon voisinage dans les Balkans et à leur transformation en zone exempte d'armes nucléaires et chimiques.

16. La République populaire de Bulgarie continuera à participer à la coopération internationale orientée vers le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, l'exercice efficace et la garantie des droits et des libertés fondamentales de l'homme ainsi que l'approfondissement des relations d'amitié entre les Etats.

#### REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIÉLORUSSIE

[Original : russe]  
[21 mai 1987]

17. La RSS de Biélorussie attache une grande importance à la relation entre les droits de l'homme et le progrès de la science et de la technique. A l'Organisation des Nations Unies, et notamment à la Commission des droits de l'homme, elle prend constamment l'initiative de résolutions visant à utiliser le progrès scientifique et technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité.

18. Dans les informations adressées au Secrétaire général de l'ONU en réponse à sa lettre G/SO 214 (12-1-3) du 21 mars 1986, nous avons indiqué que les dispositions des résolutions 40/111 et 40/112 (Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique) de l'Assemblée générale des Nations Unies sont appliquées en RSS de Biélorussie.

19. En ce qui concerne la résolution 1986/10 de la Commission des droits de l'homme, la délégation biélorussienne en a aussi été l'un des auteurs. Nous avons accueilli positivement les dispositions qu'elle contenait, en particulier le rappel du devoir historique qu'ont les gouvernements de tous les pays du monde d'écarter la menace de guerre qui pèse sur la vie des hommes, de préserver la civilisation et d'assurer à chaque être humain la jouissance de son droit inaliénable à la vie, et celui de l'impérieuse nécessité de prendre d'urgence des mesures en vue du désarmement général et complet, en particulier du désarmement nucléaire, dans l'intérêt de la vie sur la Terre.

20. Les propositions de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes concernant la création d'un système général de paix et de sécurité internationales, approuvées à la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, servent ces objectifs. Le noyau d'un système global de sécurité internationale doit être le désarmement. Le problème de la création d'un monde sans armes nucléaires et sans violence exige des mesures concrètes et immédiates dans ce domaine. On peut construire un tel monde en concluant des accords sur les points suivants :

- destruction complète des arsenaux nucléaires avant la fin de ce siècle;
- interdiction de placer quelque arme que ce soit dans l'espace, qui est le patrimoine commun de l'humanité;
- interdiction complète des essais d'armes nucléaires;

- interdiction de créer de nouveaux types d'armes de destruction massive;
- interdiction de l'arme chimique et destruction des stocks;
- abaissement des niveaux des forces armées et des armements classiques.

21. Un programme honnête, réaliste et authentiquement humain pour délivrer l'humanité des armes de destruction massive a été formulé dans la déclaration historique que le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. M.S. Gorbatchev, a prononcée le 15 janvier 1986. Ce programme a ouvert une étape fondamentalement nouvelle dans la lutte menée pour écarter la menace de guerre et construire un monde sans armes nucléaires.

22. C'est de ce même programme que s'inspiraient les propositions soviétiques faites à la rencontre au sommet soviéto-américaine de Reykjavik, propositions qui ont permis d'atteindre des positions qualitativement nouvelles dans le combat contre l'arme nucléaire et pour la préservation de la vie sur la Terre.

23. Soulignons aussi la grande importance qu'a pour la cause de la paix et des droits de l'homme la disposition de la résolution susmentionnée où il est demandé aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de prendre des mesures efficaces afin que soit interdite par la loi toute propagande en faveur de la guerre, en particulier l'élaboration, le lancement et la propagation de doctrines et de concepts visant à déclencher une guerre nucléaire.

24. En RSS de Biélorussie, la propagande en faveur de la guerre est interdite par la Constitution. Il est dit à l'article 28 : "En RSS de Biélorussie, la propagande pour la guerre est interdite". Le Code pénal prévoit que les contrevenants seront poursuivis.

25. La Constitution de la RSS de Biélorussie donne aux citoyens du pays de larges possibilités de s'exprimer pour défendre le droit à la vie et à la paix, ce dont témoigne le large éventail des déclarations antibellicistes de citoyens de la République qui soutiennent invariablement les efforts de l'Etat soviétique visant à éloigner la menace de catastrophe nucléaire qui pèse sur l'humanité par la faute de l'impérialisme, et à ce que les résultats du progrès scientifique et technique soient utilisés exclusivement dans l'intérêt de la paix internationale et pour le bien de l'humanité, pour le développement économique, social et culturel et pour le mieux-être du peuple.

26. Ayant été l'un des initiateurs de l'adoption en 1975 de la Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité, ainsi que d'une série de résolutions sur la question des droits de l'homme et du progrès scientifique et technique, à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Commission des droits de l'homme, la RSS de Biélorussie estime que ces très importantes décisions doivent être appliquées par tous les Etats, et dans leur intégralité, dans l'intérêt de la paix et pour le progrès de l'humanité et de larges couches de la population laborieuse.

27. Parmi les décisions du XXVIIe Congrès du PCUS, aux termes de la nouvelle version du Programme du PCUS adoptée lors de ce congrès, il a été fixé comme objectif d'élever le bien-être des Soviétiques à un niveau qualitatif nouveau, d'assurer un niveau et une structure de la consommation des biens matériels,

sociaux et culturels qui répondent le mieux aux objectifs de la formation d'une personne harmonieusement développée et cultivée, et de la création des conditions nécessaires à l'épanouissement complet des capacités et des talents des Soviétiques, dans l'intérêt de la société.

28. Grâce essentiellement à l'application des résultats du progrès scientifique et technique, le revenu national de la République s'est élevé de 32,5 % pendant le quinquennat écoulé. Le revenu réel par habitant a augmenté de 12 %. Le salaire des ouvriers et des employés a progressé de 15 %, la rémunération du travail des kolkhoziens de plus de 50 %. Les fonds sociaux de consommation se sont accrus de 26 %, atteignant 508 roubles par habitant de la République. Un habitant sur cinq de la Biélorussie a amélioré ses conditions de logement.

29. La politique de paix découle de l'essence même du socialisme - une société d'édification. Il n'y a pas chez nous de forces sociales qui ont intérêt à la guerre. De plus, notre peuple s'en représente très bien les horreurs. Pendant la seconde guerre mondiale, la Biélorussie a perdu un habitant sur quatre. Il est naturel que nous soutenions toutes les mesures visant à assurer le droit imprescriptible de tout être humain qu'est le droit à la vie.

30. La RSS de Biélorussie exprime sa ferme conviction que les conditions indispensables du succès de la coopération scientifique et technique internationale et de l'application des résultats du progrès scientifique et technique aux fins du développement sont le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, la coexistence pacifique, l'arrêt de la course aux armements, le maintien et le développement de la détente internationale, le soutien de la lutte légitime des peuples qui combattent pour leur liberté et leur indépendance et la restructuration des relations économiques internationales sur des bases justes et équitables.

#### TCHECOSLOVAQUIE

[Original : anglais]  
[20 août 1986]

31. La République socialiste tchécoslovaque croit que le progrès scientifique et technique, parce qu'il est un des facteurs primordiaux du développement de la société humaine, doit servir à renforcer la paix et la sécurité internationales et à améliorer les conditions de vie. Les grandes découvertes scientifiques et techniques créent des possibilités sans cesse croissantes de satisfaire les besoins spirituels et matériels de chacun mais aussi de l'humanité tout entière. Les progrès de la science et de la technique créent de nouvelles possibilités d'exploiter des sources d'énergie inconnues jusque-là, de mieux connaître l'espace extra-atmosphérique pour l'exploiter à des fins pacifiques et de prévoir à temps les catastrophes naturelles. Ils créent les conditions propices à la solution de problèmes actuels urgents, comme la famine, la maladie, la pauvreté et la dépendance économique.

32. Face à la créativité et à l'énergie du génie humain, la Tchécoslovaquie est persuadée que le progrès scientifique et technique peut et doit être entièrement mis au service de l'humanité et contribuer à sa prospérité croissante, à la paix, au perfectionnement de l'homme, à son épanouissement général et à la concrétisation de ses droits et de ses libertés.



33. De nos jours, une des questions les plus brûlantes est de savoir à quelle fin vont être employées les découvertes révolutionnaires de la science et de la technique. Les sciences et les techniques modernes rendent possible l'instauration sur la Terre de conditions matérielles propices à la prospérité de la société et à l'épanouissement total de la personnalité de chacun.

34. Cependant, la science et la technique ne sont pas toujours mises au service de l'humanité. Ces dernières années notamment, on les utilise de plus en plus à des fins militaires. Des armes toujours plus perfectionnées, c'est-à-dire de plus en plus destructrices, sont mises au point, qui menacent la vie sur la Terre, dans les mers, voire dans l'espace. Mais l'orientation funeste que prennent la science et la technique n'est due ni à leurs caprices ni à leur développement anarchique. Si aujourd'hui l'humanité se trouve au bord de l'autodestruction nucléaire, la responsabilité en incombe au premier chef - et la République socialiste tchécoslovaque est persuadée de cela - aux forces les plus agressives de l'impérialisme qui, poussées par la recherche de la supériorité militaire, entraînent l'humanité dans une folle accélération de la course aux armements. Avides d'imposer au monde leur supériorité, elles ne cessent d'élargir leurs arsenaux et d'exécuter de nouveaux programmes pour la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes. La réalisation de ces programmes va de pair avec la montée de diverses doctrines reposant sur l'agression.

35. La Tchécoslovaquie est intimement convaincue que la guerre nucléaire peut ne pas être déclenchée, qu'elle ne doit jamais l'être, que dans une telle guerre il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu, que par sa nature même une guerre nucléaire ne saurait contribuer à la réalisation d'un objectif rationnel, quel qu'il soit. Il doit y avoir dans cette constatation un très puissant moteur d'action pour éliminer la menace d'une telle guerre, interdire la mise au point et l'essai d'armes de destruction massive et détruire complètement tous les stocks d'armes nucléaires. A cet égard, la seule idée de déclencher une nouvelle escalade de la course aux armements est proprement inacceptable.

36. Face à la menace croissante d'une guerre nucléaire, l'Organisation des Nations Unies ainsi que tous les Etats sont tenus, devant l'histoire, d'adopter rapidement des mesures pour sauvegarder le plus fondamental et le plus naturel des droits de l'homme, le droit à la vie. La position de chaque Etat sur la question du renforcement de la paix, de la prévention d'une guerre nucléaire et de la sauvegarde du droit à la vie illustre sa position réelle sur la question des droits de l'homme. On ne peut à la fois défendre les droits de l'homme et accepter l'idée de tuer des millions d'êtres humains et d'anéantir la civilisation. Le respect des droits de l'homme, d'un côté, la programmation d'une guerre nucléaire et l'intensification des menaces d'agression militaire de l'autre, sont deux notions parfaitement contradictoires et inconciliables.

37. La République socialiste tchécoslovaque condamne depuis toujours l'idée que, quel que soit le prétexte avancé, on puisse accepter la guerre nucléaire. Elle croit que la communauté internationale peut et doit, en se concertant, empêcher une nouvelle escalade insensée de la course aux armements et qu'il n'existe aucune autre solution raisonnable que la diminution progressive puis l'élimination complète du danger de guerre nucléaire.

Le vaste programme prévoyant la liquidation totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive d'ici à l'an 2000, présenté par l'Union soviétique en janvier 1986, offre un moyen réaliste de parvenir à cet objectif. Il contient un plan réaliste d'élimination progressive des armes nucléaires au cours des 15 prochaines années, c'est-à-dire d'ici à la fin du XX<sup>e</sup> siècle; il propose en outre la suppression de ces armes barbares que sont les armes chimiques. En plus de l'élimination des armes de destruction massive, le programme prévoit une réduction considérable des armes classiques et des forces armées. Il vise à mettre un terme à la course aux armements sur la Terre, à empêcher la militarisation de l'espace, à améliorer le climat international et à instaurer une coopération pacifique et mutuellement avantageuse. Il est porteur de grands espoirs. Avec ce programme, l'Union soviétique apporte une contribution concrète et ambitieuse en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la paix (1986), proclamée par l'Organisation des Nations Unies. La République socialiste tchécoslovaque souscrit sans réserve aux propositions de paix formulées par l'Union soviétique. Elle est fermement convaincue que si les Etats-Unis d'Amérique et les autres pays occidentaux abordaient ces questions avec un sens aussi aigu de leurs responsabilités que l'Union soviétique et les autres pays socialistes, ils feraient beaucoup pour l'amélioration du climat international, le règlement des problèmes internationaux dont l'importance est vitale et la sauvegarde de la paix pour notre génération et les générations à venir.

38. Il est absolument indispensable de prendre des mesures énergiques pour arrêter la course aux armements et instaurer le désarmement, si l'on veut résoudre des problèmes mondiaux de plus en plus urgents, comme la destruction de l'environnement, la nécessité de découvrir de nouvelles sources d'énergie, la lutte contre le sous-développement économique, la faim et la maladie. Le principe "des armes plutôt que du développement", défendu par les militaristes, doit être remplacé par le principe inverse : "le désarmement au service du développement". Pour la Tchécoslovaquie, toute limitation ou réduction des arsenaux militaires et toute mesure prise en vue de l'élimination des armes nucléaires doivent renforcer la sécurité des nations et permettre de trouver de nouveaux moyens d'améliorer les conditions de vie des peuples. Les fortunes colossales qu'on dépense en armements pourraient être exclusivement consacrées à des usages pacifiques.

39. De nombreux faits montrent combien les droits de l'homme pâtissent de l'utilisation de la science et de la technique à des fins militaires. Aujourd'hui, des centaines de milliards de dollars sont dépensés chaque année à des fins militaires, alors que dans le monde un habitant sur trois ne reçoit pas les soins médicaux élémentaires, qu'un sur cinq est analphabète, que tous les ans 60 millions de personnes meurent de faim et que des millions d'autres doivent supporter quotidiennement les dures conséquences du chômage et de l'inflation. Le respect des droits de l'homme est incompatible avec une telle situation.

40. La Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité demande à tous les Etats de mettre les découvertes scientifiques et techniques au service de la paix et de la sécurité, de la liberté et de l'indépendance, du progrès économique et social des nations et de la réalisation des droits de l'homme et de ses libertés.

41. La République socialiste tchécoslovaque estime que l'interdiction d'utiliser les découvertes scientifiques et techniques pour s'immiscer dans la vie privée des citoyens et porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales est un aspect important des relations entre le progrès scientifique et technique, d'une part, et, de l'autre, les droits de l'homme. Elle reconnaît l'importance de la disposition qui, dans la Déclaration, prévoit que les fruits du progrès scientifique et technique doivent profiter à toutes les couches de la population et que celles-ci doivent être protégées, à la fois socialement et matériellement, des effets néfastes que pourrait avoir l'usage à mauvais escient du progrès scientifique et technique. Cette disposition revêt une grande actualité, notamment dans certains pays occidentaux où les autorités s'immiscent systématiquement dans la vie privée des citoyens en recourant à des moyens scientifiques et techniques de plus en plus "perfectionnés".

42. La République socialiste tchécoslovaque est par principe opposée à la compétition dans le domaine de la fabrication et du stockage d'armes de destruction massive. Elle a toujours défendu l'idée selon laquelle les découvertes scientifiques et techniques devaient exclusivement servir la paix, la liberté et l'indépendance des nations, et non pas être employées à des fins agressives ni pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats souverains, au détriment du développement économique et social, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle estime que les acquis du progrès scientifique et technique devraient être plus rapidement et plus efficacement mis au service de toutes les nations et qu'ils pourraient contribuer à résoudre les problèmes les plus importants et les plus urgents de l'humanité.

#### HAITI

[Original : français]

[13 novembre 1986]

43. L'Organisation des Nations Unies, en vue de garantir le droit à la vie et la sécurité internationale ainsi que d'instaurer un nouvel ordre économique, doit veiller à l'établissement de nouveaux rapports entre les Etats de la communauté internationale. Ces nouveaux rapports empêcheraient l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres. Il convient tout d'abord d'arrêter cette course effrénée aux armements : ainsi ces milliards de dollars dépensés annuellement serviraient à pourvoir en équipements et en matériels technologiques les pays du tiers monde et les pays les moins avancés. Ces transferts de technologie permettraient à ces petits Etats de disposer de l'infrastructure nécessaire à leur démarrage économique.

44. De plus, les pays en voie de développement devraient être à même de fixer les prix de leurs produits stratégiques, leurs matières premières. La réalité internationale d'aujourd'hui repose sur une contradiction criante : des millions de gens meurent de faim tandis que des milliards de dollars sont injectés dans le surarmement des grands pays. Tout changement sérieux sur l'échiquier international doit passer par cette voie ou un chemin similaire.

45. La science n'a pas de patrie, elle devrait être universelle et permettre à tous les Etats indistinctement de bénéficier des bienfaits de la technique. Et alors on pourrait parler de droits de l'homme, de droit à la vie, à l'instruction, au travail et au développement.

MEXIQUE

[Original : espagnol]  
[13 novembre 1986]

46. Le Mexique a mené une intense activité diplomatique en faveur du désarmement nucléaire. L'un des principaux objectifs de la politique mexicaine dans ce domaine est de faire cesser la course aux armements afin que les ressources qui servent actuellement à perfectionner des armes nucléaires soient canalisées au service du développement économique, notamment celui des pays en développement.

47. C'est là le sens du message qu'a adressé le Président de la République au sixième Congrès mondial de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, message dans lequel il a indiqué que le développement scientifique et technique de ces dernières décennies avait incontestablement fait progresser notre civilisation mais que, paradoxalement, ce même phénomène avait été exploité pour la mise au point et le perfectionnement d'armements puissants à même d'anéantir toute forme de vie sur notre planète.

48. C'est pour conjurer cette menace que le Président du Mexique s'est joint aux chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde et de la Suède, ainsi qu'au premier Président de la Tanzanie, constituant ainsi le "Groupe des Six", qui tend à promouvoir une initiative de paix et de désarmement susceptible d'instaurer entre les deux grandes puissances un climat de dialogue propice à la conclusion d'accords en matière de désarmement.

49. Dans sa Déclaration de Delhi en date du 28 janvier 1985, le Groupe des Six a lancé un appel pressant aux dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique pour qu'ils cessent immédiatement les essais de tous les types d'armes nucléaires ainsi que la production et le déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Les Six ont aussi mis en relief les graves conséquences qu'aurait l'extension de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

50. Dans cette déclaration, les Six ont affirmé notamment ce qui suit : "Pendant des siècles, les hommes et les femmes ont lutté pour leurs droits et leurs libertés. Nous devons aujourd'hui livrer notre plus grand combat - pour défendre le droit de vivre, le nôtre et celui des générations à venir".

51. En outre, dans un message qu'il a adressé le 8 avril 1986 aux envoyés des deux grandes puissances, le Groupe des Six a déclaré que les ressources qui sont aujourd'hui dilapidées pour la fabrication et le perfectionnement des armements nucléaires devraient être employées pour combattre la faim et la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie.

52. Comme suite à cette initiative, le Groupe a tenu, les 6 et 7 août derniers à Ixtapa (Mexique), sa deuxième réunion au sommet, au cours de laquelle les participants ont proclamé le droit de l'humanité à la paix et réaffirmé leur engagement de défendre le droit à la vie pour que le genre humain puisse échapper à l'anéantissement.

53. Le Groupe des Six a souligné que la protection de la planète était une tâche qui incombait à tous les peuples qui y vivent et qu'il était inacceptable qu'une poignée de pays décide du sort du monde entier.

54. En outre, le Groupe des Six a signalé que ce n'est pas en augmentant la capacité de destruction par l'accumulation d'armes que l'on accroît la sécurité mais que, bien au contraire, la sécurité véritable ne s'obtient qu'en réduisant les armements.
55. Le Groupe des Six a offert de contribuer concrètement à la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces afin de faciliter la cessation immédiate des essais nucléaires.
56. La paix mondiale et la coexistence entre les nations ne peuvent être fondées que sur la primauté du droit et le respect de normes librement acceptées.
57. Le Gouvernement et le peuple mexicains tiennent à joindre leur voix à l'appel universel en faveur du développement et de la paix. Ainsi, notre pays réaffirme son engagement de continuer à collaborer aux activités visant le désarmement nucléaire.

QATAR

[Original : arabe]  
[2 septembre 1986]

58. L'Etat du Qatar considère que le développement considérable de la science et de la technique a favorisé, plus que tout autre facteur, le progrès de l'humanité dans la mesure où il a ouvert des possibilités illimitées dans de multiples domaines tels que la découverte de nouvelles sources d'énergie, la conquête de l'espace, la protection de l'environnement, la prévision des catastrophes naturelles et la prévention de ces calamités. De même, il a contribué pour beaucoup aux campagnes menées contre la faim, la maladie et le sous-développement économique. L'importance de la science et de la technique apparaît clairement dans la Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité, qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 3384 (XXX), et dans d'autres instruments de l'Organisation des Nations Unies concernant les droits de l'homme, dont les plus importants sont la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (résolution 2734 (XXV) de l'Assemblée générale), la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix (résolution 33/73 de l'Assemblée générale), la Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire (résolution 36/100 de l'Assemblée générale), la Déclaration sur le droit des peuples à la paix (résolution 39/11 de l'Assemblée générale), ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale 36/92 I, en date du 9 décembre 1981, sur le non-recours aux armes nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire, 37/100 C, en date du 13 décembre 1982, et 38/73 G, en date du 15 décembre 1983, relatives à une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.

59. Les progrès de la science et de la technique ne sont pas exploités à des fins seulement bénéfiques pour l'humanité : ils servent aussi à des desseins destructeurs. La course aux armements, qui précipite le monde vers la catastrophe nucléaire, en est à un point tel que la communauté internationale vit dans la crainte de l'anéantissement subit. En effet, les arsenaux des puissances nucléaires contiennent à l'heure actuelle environ 50 000 ogives dont la capacité destructrice totale est près d'un million de fois supérieure

à celle de la bombe qui a détruit Hiroshima, soit 3,5 tonnes en moyenne par être humain. Que cette force vienne à être lâchée et l'avenir de la civilisation serait compromis.

60. Les chefs d'Etat des deux grandes puissances se doivent avant tout non pas de rechercher la suprématie nucléaire mais d'axer leur volonté politique sur la nécessité d'empêcher que la tension internationale et la course aux armements ne provoquent une catastrophe. De même, il faut redoubler d'efforts pour éliminer les armes chimiques.

61. La mise au point et le stockage d'armes de destruction massive ne contribuent pas à résoudre les problèmes qui se posent à l'humanité tels que le développement économique, la protection de l'environnement et la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme que sont l'alimentation, l'éducation et la santé. Les centaines de milliards de dollars qui sont dépensés chaque année à des fins militaires, créant ainsi une situation dangereuse, devraient servir à promouvoir le développement social et économique de l'homme. Il faut donc que les acquis scientifiques et techniques servent uniquement la cause de la paix, de la liberté et de l'indépendance et qu'on ne les utilise pas à des fins agressives ou pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats ou dans leur développement économique et social. L'Etat du Qatar considère que les résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité doivent être mises en oeuvre au bénéfice de la paix internationale et du droit primordial de l'homme - le droit à la vie.

#### SOUDAN

[Original : arabe]  
[18 septembre 1986]

62. Le droit fondamental et inaliénable des peuples et des individus à vivre dans la liberté, la sécurité et la dignité est proclamé dans la Charte des Nations Unies.

63. Le Soudan, qui oeuvre au niveau régional aussi bien qu'international pour favoriser la coopération internationale et régionale dans tous les domaines, déploie des efforts particuliers pour consolider la paix et éliminer la menace croissante de guerre.

64. Conformément à la politique à laquelle il se tient de prévenir la guerre et de plaider pour l'instauration de la paix partout dans le monde, le Soudan se félicite de voir les deux Super-Grands se rapprocher pour jeter les bases d'une entente destinée à contenir la course aux armements nucléaires afin qu'elle ne mette pas en danger la paix et la sécurité internationales, et à empêcher un réarmement qui, s'il n'est maîtrisé, entraînera l'humanité vers une catastrophe.

65. Le développement scientifique et technique actuel témoigne de la capacité d'innovation de l'homme, comme l'attestent les progrès historiques qu'a connus l'humanité : ainsi l'homme s'efforce-t-il toujours d'améliorer et de développer son environnement pour se procurer autant de bien-être que possible. Il importe au plus haut point que les gigantesques progrès de

la science et de la technique se fassent au profit de l'humanité, qu'ils concourent au bien-être des peuples du monde entier et, en particulier, au développement et au progrès des pays en développement.

66. Le Soudan fait tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir les guerres, pour amener à un règlement des conflits par la négociation pacifique et pour empêcher le recours à la force des armes, à la menace d'intervention militaire ou à la propagande, écrite ou autre, en faveur de la guerre. Il réaffirme sa conviction inébranlable, à savoir que la limitation des armes nucléaires, qui représentent une menace constante pour la survie de l'humanité, est une nécessité impérieuse.

#### REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]

[14 novembre 1986]

67. La question de l'utilisation du progrès scientifique et technique constitue l'un des problèmes les plus actuels et les plus urgents qui se posent à l'humanité dans les conditions présentes. Le développement impétueux de la science et de la technique ouvre des possibilités sans précédent pour maîtriser les forces de la nature et améliorer les conditions matérielles assurant l'épanouissement de la société et le développement harmonieux de la personnalité de chacun. Le caractère positif et créateur des réalisations de la science et de la technique est souligné dans la Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975, ainsi que dans une série de résolutions de la Commission des droits de l'homme.

68. En RSS d'Ukraine, les réalisations de la science et de la technique sont transformées en une force productive directe qui contribue de façon décisive à accroître les rythmes et l'efficacité du développement de tous les secteurs de l'économie nationale, à élever sans cesse le niveau de vie matériel et culturel de toutes les couches de la population, et à élargir les garanties de réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'utilisation intensive des résultats du progrès scientifique et technique est prévue également dans les plans de développement de l'économie nationale de l'Ukraine en 1986-1990, plans qui visent à opérer de profondes transformations sociales et économiques.

69. En même temps, dans la Déclaration de 1975 et dans d'autres résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission des droits de l'homme sur cette question, il a été maintes fois relevé que les réalisations scientifiques et techniques peuvent aussi servir à accélérer la course aux armements, à écraser les mouvements de libération nationale au détriment des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La suite des événements a confirmé cette mise en garde. Une course aux armements effrénée et l'accroissement de la tension internationale ont placé l'humanité devant un choix historique : s'accommoder d'un glissement inéluctable vers l'autodestruction nucléaire, ou unir les efforts pour prévenir la catastrophe et choisir la voie qui mène à une paix durable et garantie.

70. C'est pourquoi la RSS d'Ukraine demande inlassablement, sur la scène internationale, que les résultats du progrès scientifique et technique soient utilisés exclusivement pour renforcer la paix et la sécurité universelles, pour consolider la liberté et l'indépendance des peuples, pour favoriser leur développement économique et social, pour assurer tout l'ensemble des droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civils de chaque être humain, notamment ce droit imprescriptible qu'est le droit à la vie.

71. Ces efforts sont renforcés par des actions concrètes. La RSS d'Ukraine est partie à des instruments internationaux qui concernent la limitation de la course aux armements, comme le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (1963), le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol (1971), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (1972), et elle remplit scrupuleusement les obligations qui en découlent.

72. Avec les autres pays de la communauté socialiste, la RSS d'Ukraine a pris de multiples fois, à l'Organisation des Nations Unies, des initiatives touchant le renforcement de la paix universelle et la limitation de la course aux armements dans d'autres milieux. Parmi ces initiatives figurent des propositions sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, sur l'interdiction des armes chimiques et l'élimination des stocks de ces armes, sur la non-extension à l'espace de la course aux armements, et d'autres propositions encore. La RSS d'Ukraine fait partie du groupe de pays socialistes qui a soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante et unième session, une proposition concernant la création d'un système global de paix et de sécurité internationales.

73. La course aux armements a des conséquences funestes également pour ce qui est de la réalisation des droits sociaux, économiques et culturels de l'homme, en détournant d'énormes ressources matérielles et intellectuelles de la solution des problèmes urgents que posent la construction pacifique et l'élévation du niveau de vie de larges couches de la population. Tout cela, comme l'ont déjà indiqué les représentants de la République dans diverses instances internationales, laisse planer un doute sur les perspectives de solution de tous les autres problèmes de l'humanité, y compris le problème du développement économique et social des pays en développement.

74. Le caractère antihumain et contraire au droit de la propagande de guerre est tout à fait évident. C'est pourquoi la RSS d'Ukraine déploie, tant au niveau international qu'au niveau national, des efforts inlassables pour mettre à nu l'inconsistance de toutes sortes de doctrines et de conceptions visant à prouver la "licéité" de l'emploi de l'arme nucléaire et "l'admissibilité" d'une guerre nucléaire.

75. L'utilisation des résultats du progrès scientifique et technique à des fins antihumaines risque d'avoir des conséquences incalculables, et de mener tout droit à la ruine de la civilisation. L'âge nucléaire et spatial exige une responsabilité particulière et de nouvelles attitudes face aux réalités du monde contemporain.



II. Réponse du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

76. Le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement prendra pleinement en considération dans ses travaux les résolutions pertinentes des organismes des Nations Unies.

III. Réponses reçues d'organisations non gouvernementales

ORGANISATION ARABE DU TRAVAIL

[Original : arabe]  
[24 mars 1987]

77. L'Organisation arabe du travail (OAT) a soumis un rapport \*/ qui contenait des informations portant sur le rapport général du Secrétaire général de l'OAT à la quinzième session (1987) de la conférence annuelle de cette organisation, rapport qui comprend comme toujours une description générale des activités de l'OAT, et notamment des activités liées aux droits de l'homme et au progrès scientifique et technique.

INTERNATIONALE DEMOCRATE-CHRETIENNE

[Original : français]  
[3 juillet 1987]

78. Résolution sur le développement scientifique et technologique

"Le Bureau politique de l'IDC, réuni à Bruxelles le 26 juin 1987,

Prenant en considération les résolutions 41/113 et 41/115 [du 4 décembre 1986] de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'importance du développement scientifique et technologique face au respect des droits de l'homme,

Conscient que le progrès scientifique et technique peut présenter de grands dangers pour le genre humain s'il n'est pas soumis, dans son application, à des normes morales, éthiques et du bien commun de l'humanité,

Préoccupé par l'existence de deux courants dangereux à cet égard, dont l'un considère que la science doit jouir de toute la liberté et que les recherches ou expériences dans ce domaine doivent jouir de toutes les facilités ainsi que de toute la protection légale, et l'autre donne à l'atteinte des objectifs politiques et idéologiques une importance propre à justifier l'instrumentalisation de l'homme et de la nature,

---

\*/ Ce rapport se trouve dans les archives du secrétariat et peut être obtenu sur demande pour consultation (en arabe seulement).

Déclare que les forces démocrates-chrétiennes doivent faire tout leur possible, aux niveaux national et mondial, afin que les résultats du progrès scientifique et technologique soient favorables à la personne et à la société et afin d'établir à l'échelle universelle les principes de la liberté, de la justice et de la paix, et

Attire l'attention de ses adhérents sur les obligations que leur impose ce problème dans leurs activités."